



Communiqué du 26 janvier 2021

Motion Fässler

La décision de la CEATE-N va dans le bon sens

ForêtSuisse se réjouit de la décision prise ce 26 janvier 2021 par la CEATE-N d'accepter la motion Fässler «Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts».

ForêtSuisse, l'association des propriétaires forestiers, se réjouit de la décision prise ce jour par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) d'accepter aussi clairement la motion «Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts» du conseiller aux Etats Daniel Fässler, par ailleurs président de ForêtSuisse. La forêt suisse sera ainsi mieux à même de relever les défis posés par les sécheresses, les tempêtes et les pullulations plus fréquentes de scolytes.

Les résultats du quatrième Inventaire forestier national (IFN4), publiés le 10 juin 2020, ont montré que la proportion de forêts non gérées en Suisse augmente. Suite à la chute des prix du bois, en de nombreux endroits les coupes ne permettent plus de couvrir les coûts des travaux d'entretien sylvicole subséquents. De surcroît, le changement climatique et les événements comme les tempêtes, les infestations de scolytes et les sécheresses exercent une pression supplémentaire sur la forêt. Daniel Fässler, représentant d'Appenzell Rhodes-Intérieures au Conseil des Etats, a donc déposé une motion en juin 2020. Elle demande au Conseil fédéral de créer les bases permettant à la Confédération d'allouer 25 millions de francs supplémentaires par an pendant une période initiale de quatre dans les trois secteurs suivants: soins sylvicoles pour renforcer la stabilité des forêts, coupes de sécurité et reboisement adapté au climat. En septembre dernier, la motion a été adoptée par le Conseil des Etats à une très large majorité; elle a donc été renvoyée au Conseil national.

La CEATE-N et les cantons soutiennent la motion

Daniel Fässler est heureux que la CEATE-N ait aujourd'hui approuvé la motion à une large majorité: «La motion est la bonne façon d'allouer à court terme aux propriétaires forestiers des moyens pour que la forêt puisse être préparée face à un avenir qui s'annonce délicat».

Il est particulièrement réjouissant de constater que la Conférence des directeurs cantonaux de la forêt, de la faune et du paysage (CFP) soutient aussi la motion. Afin de pouvoir réaliser très rapidement des mesures urgentes, le conseiller national Stefan Müller-Altermatt (SO, groupe du Centre) a introduit un amendement proposé par la CFP. Il prévoit que les fonds supplémentaires demandés par le conseiller aux Etats Daniel Fässler soient réglés dans le cadre des Conventions-programmes RPT dans le domaine des forêts.

«Nous avons besoin de mesures rapides et efficaces pour que les propriétaires forestiers puissent réaliser les objectifs de la politique forestière fédérale. Nous espérons maintenant que le Conseil national suivra l'avis de la commission pour que la mise en œuvre puisse intervenir sans tarder», conclut Daniel Fässler.

Contact

Florian Landolt, responsable Communication & Politique ForêtSuisse, florian.landolt@foretsuisse.ch,
tél. +41 32 625 88 00